Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 11 octobre 2016.

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Madame Christiane Potvin, au poste No.1, Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2, Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3, Monsieur Pierre Labelle, au poste No 4, Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5, Madame Mélanie Jo Lacerte, au poste No. 6.

Madame Lise Sauriol, mairesse, ouvre la séance et la préside.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

#### Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Environ neuf (9) personnes étaient présentes dans la salle.

#### 2016-10-226 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Christiane Potvin, appuyée par Madame Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'ordre du jour et de laisser le point *varia* ouvert à toute question d'intérêt public.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

# 2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

# 3. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES</u> <u>JURIDIQUE</u>

- 3.1 Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 ;
  - 3.1.1 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 ;
- 3.2 Résolution concernant l'envoi de la facture de Denicourt pour les bornes à la compagnie Frégeau ;
- 3.3 Résolution autorisant la Cour municipale à procéder à la fermeture administrative de certains dossiers administratifs ;
- 3.4 Résolution sur une demande d'adhésion à la Chambre de Commerce des Jardins de Napierville ;
- 3.5 Résolution délégant à Madame Josée Daigneault le pouvoir de procéder à des inspections municipales sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur, comme officier municipal à temps partiel;
- 3.6 Résolution proposant une contre-proposition sur la propriété du 95, Principale ;
- 3.7 Résolution adoptant le ''Règlement 2016-347, modifiant le règlement numéro 2015-328 sur les ententes relatives aux travaux municipaux'' (avis de motion donné le 13 septembre 2016) ;

3.8 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour la construction d'un terrain de soccer (subventionné à 77.6 % par la TECQ (160 304 \$) et 22.4 % par contribution municipale (35 931 \$);

#### 4 <u>FINANCES ET TRÉSORERIE</u>

- 4.1 Adoption des comptes à payer;
- 4.2 Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-213 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives à la Branche 8 du cours d'eau Saint-André;
- 4.3 Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau des Trente;
- 4.4 Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-215 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau St-André;
- 4.5 Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-216 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives à la Branche 4 du cours d'eau St-André;
- 4.6 Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-217 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau des Vingt;

### 5. <u>INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS</u>

- 5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;
  - 5.1.1 Résolution approuvant la démission de Monsieur Joël Provost au poste de pompier et de lieutenant .
  - 5.1.2 Résolution approuvant la nomination intérimaire de Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant du SSI Caserne 33 ;
- 5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale;
- 5.3 Informations de l'ARC/SJLM;

#### 6. <u>INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE</u>

- 7. <u>1ère PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
- 8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
- 9. TRAVAUX PUBLIC
  - 9.1 Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire Excavation R.Fortier et fils inc pour le branchement municipal aux égouts et à l'aqueduc de la municipalité au 13 A, rue Brière ;
  - 9.3 Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Marcil, pour les travaux de rapiéçage et colmatage de nids de poules et fissures;
  - 9.4 Avis de motion modifiant le règlement 2011-263 règlement concernant les limites de vitesse ;
  - 9.5 Avis de motion modifiant le règlement le règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;
  - 9.6 Avis de motion modifiant le règlement 4000-91 relatif aux permis et certificats en vue de modifier les frais à être versés pour divers permis et certificats émis en vertu des règlements d'urbanisme;

9.7 Résolution autorisant la formation APSAM sur la sécurité des chantier pour Marc Bouteilles ;

#### 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant les recommandations du CCU-Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1109, rue des Meuniers (lot 5 645 639) (règlement 8002-2014) ;
- 10.2 Résolution approuvant les recommandations du CCU-Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1132, rue des Meuniers (lot 5 645 732) (règlement 8002-2014;
- 10.3 Avis de motion modifiant le règlement le règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 10.6 Résolution demandant au Ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation informant l'interdiction de stationner sur le boul. Édouard VII du côté Est à la hauteur des boîtes postales ;

#### 11. HYGIÈNE DU MILIEU

### 12. ENVIRONNEMENT

#### 13. DIVERS

- 13.1. Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge Haut-Richelieu ;
- 13.2. Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Apprendre en Cœur ;
- 13.4. Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme La Margelle ;

13.5.

- 13.6. Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Sourire sans fin ;
- 13.7. Résolution approuvant la nomination de responsables municipaux pour l'invitation à la journée de partage sur l'habitation des aînés ;
- 13.8. Résolution sur l'examen public de l'avenir de Postes Canada;
- 13.9. Résolution mandatant Monsieur Michel Martin à titre de surveillant des travaux pour la construction du terrain de soccer financé par la TECQ; Avec compte-rendu des travaux ;
- 13.10. Résolution approuvant l'offre de services de l'entreprise Guy Deneault pour la réparation du camion de voirie ;

13.11. Résolution approuvant une marche à suivre pour offrir la démolition de l'ancienne écurie située à l'arrière du centre communautaire ; Encan silencieux ;

13.12. Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme La Fabrique de Saint-Cyprien ;

### 14. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

- 15. PROCHAINE RENCONTRE (08-11-2016)
- 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### ∞ ADOPTÉ ∝

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

# <u>2016-10-227 - Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016</u>

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 septembre 2016, plus de 24 heures avant la présente séance, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal, de la séance ordinaire du 13 septembre 2016, tel que présenté et rédigé.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	Absente lors de la	
	séa	nce
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Absent lors de la	
	séance	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
_		
<u>Total</u>	4	

#### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-228 - Résolution approuvant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016</u>

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 27 septembre 2016, plus de 24 heures avant la présente séance, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016, tel que présenté et rédigé.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Absent lors de la	
	séance	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Х	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	

Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Absente lors de la	
	séance	
<u>Total</u>	<u>4</u>	

ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-229 - Résolution concernant l'envoi de la facture de Denicourt pour les bornes à la compagnie Frégeau</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'envoi de la facture de Denicourt pour les bornes d'arpentage disparues lors des travaux d'infrastructures effectués par la compagnie Frégeau.

Les coûts sont de 2 900 \$ pour replacer les bornes d'arpentage pour 19 adresses civiques.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### စ္တာ ADOPTÉ ဇဒ

# <u>2016-10-230 – Résolution autorisant la Cour municipale à procéder à la fermeture administrative de certains dossiers administratifs</u>

CONSIDÉRANT la lourdeur de la procédure établie pour la fermeture administrative des dossiers de la Cour municipale, sous réserve des pouvoirs du juge municipal et juge de paix pour le retrait de constats d'infraction selon certaines circonstances ;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu d'optimiser les ressources au greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi quant à la fermeture des dossiers ;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents,

D'autoriser la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi à procéder à la fermeture administrative des dossiers dans les cas suivants :

- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable ;
- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec ou du Canada ;
- Le contrevenant est décédé ;
- La compagnie contrevenante est inexistante (fermée, pas d'adresse, ouverte sans activité);

Toute fermeture d'un dossier doit être acceptée par écrit par la greffière de la Cour municipale commune de Saint-Rémi ;

En plus, elle est autorisée à fermer des dossiers lorsque le solde à payer est minime par rapport au montant total à payer initialement et les coûts d'exécution à envisager par rapport aux chances de récupérer le solde à payer (solde de moins de 5,00\$ ou les frais reliés à une procédure émise, mais non transmise);

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ဢ ADOPTÉ αၖ

# <u>2016-10-231 – Résolution sur une demande d'adhésion à la Chambre de Commerce des Jardins de Napierville</u>

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'a pas adhéré à la Chambre de Commerce des Jardins-de-Napierville depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que son édition du 5 octobre 2016, le Journal Coup d'œil soulignait une possible dissolution de cette Chambre de commerce et de scinder en deux (2) le CCJDN;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de voter CONTRE l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à la Chambre de Commerce des Jardins de Napierville ;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,		X
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4		X
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5		X
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6		X
<u>Total</u>		<u>6</u>

#### മ ADOPTÉ രു

2016-10-232 - Résolution délégant à Madame Josée Daignault le pouvoir de procéder à des inspections municipales sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur, comme officier municipal à temps partiel

Il est proposé appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, de déléguer à Madame Josée Daignault les pouvoirs de faire appliquer les règlements municipaux, en faire les suivis, aviser les contrevenants et d'émettre

les constats d'infraction au besoin. Lui est délégué en vertu du Code municipal du Québec, à l'article 492 CMQ, le pouvoir de visite aux propriétés tel que décrit ci-dessous :

492. Toute municipalité locale peut faire modifier ou abroger des règlements pour autoriser ses officiers à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices, à recevoir ses officiers et à répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution des règlements.

Ce poste est délégué à Madame Daignault à temps partiel afin de libérer Madame Édith Létourneau qui est à étudier et rédiger la refonte des règlements d'urbanisme.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-233 - Résolution proposant une contre-proposition sur la propriété du 95, Principale</u>

Il est proposé appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, de présenter une contre-proposition au courtier immobilier de l'entreprise Royal Lepage, au montant de 158 000 \$, pour l'achat de l'immeuble sis au 95, Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Le directeur général, ou son remplaçant, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à la contreproposition.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	Χ	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	Χ	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	6	

ဢ ADOPTÉ ເ≪

<u>2016-10-234 - Résolution adoptant le "Règlement 2016-347, modifiant le règlement numéro 2015-328 sur les ententes relatives aux travaux municipaux"</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'adopter le ''Règlement 2016-347, modifiant le règlement numéro 2015-328 sur les ententes relatives aux travaux municipaux'' qui se décrit comme suit :

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

# **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-347**

Règlement 2016-347 modifiant le Règlement numéro 2015-328 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT que le 8 septembre 2015, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur adoptait le Règlement numéro 2015-328 ;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées à ce dernier Règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète par le présent règlement portant le numéro 2016-347, ce qui suit, à savoir :

- 1. L'article 1 c) du Règlement numéro 2015-328 est modifié afin de se lire comme suit :
  - c) « Surdimensionnement » et « Surlargeur »

Tous les travaux reliés, notamment à la voirie, aux conduites d'égout pluvial et sanitaire, d'aqueduc et aux stations de pompage ou au surpresseur pour les travaux dont les dimensions excèdent les dimensions requises par l'ingénieur et/ou par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

- 2. L'article 1 e) i. du Règlement numéro 2015-328 est modifié afin de se lire comme suit :
  - e) « Travaux municipaux » ou « Services municipaux »

Tous les travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux entrant dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Tous les i. de travaux construction et d'aménagement d'une rue, à compter de la coupe d'arbres initiale et du déblai, fondation de rue jusqu'au pavage, incluant une couche de fond et une couche de finition, l'aménagement de bordure, de trottoir, mur, écran acoustique, plantation d'arbres à l'éclairage, à la canalisation souterraine ou le déplacement en arrière lot du réseau distribution électrique, et la signalisation, incluant toutes étapes les intermédiaires incluant les travaux de drainage des les rues, fossés, construction et l'aménagement de ponceaux, la construction de ponts, tous les travaux de réseaux pluviaux et de drainage afin de fournir un débouché pour les eaux vers tout cours d'eau tant pour les rues que pour les lots du Titulaire et des lots affectés par les travaux, et ce, sans être limitatif;

3. Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 11 dudit Règlement numéro 2015-328, à savoir :

# ARTICLE 11 : COÛT À LA CHARGE DE LA MUNICIPALITÉ

Toutefois, advenant le cas où les Travaux municipaux ou une partie de ceux-ci faisant l'objet de l'entente bénéficient à d'autres personnes que le Titulaire, le coût des ces Travaux municipaux sera assumé par la Municipalité selon une proportion coût total des Travaux municipaux équivalente au frontage total du ou des immeubles de ces Bénéficiaires en rapport au frontage total de l'ensemble des immeubles bénéficiant des Travaux municipaux, incluant celui ou ceux du Titulaire.

À cet égard, la Municipalité peut financer les coûts à sa charge par l'un ou l'autre des modes de financement prévus, notamment à la Loi sur les travaux municipaux (RLRQ c. T-14).

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g/sec.trés.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### နော ADOPTÉ ဇဒ

2016-10-235 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour la construction d'un terrain de soccer (subventionné à 77.6 % par la TECQ (160 304 \$) et 22.4 % par contribution municipale (35 931 \$)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Labelle, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et concernera un règlement décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour la construction d'un terrain de soccer (subventionné à 77.6 % par la TECQ (160 304 \$) et 22.4 % par contribution municipale (35 931 \$).

### FINANCES ET TRÉSORERIE

#### 2016-10-236 - Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois de septembre 2016, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés.

Le total des comptes à payer de septembre 2016 à même le fonds général est de 247 424.01 \$.

Le total des comptes à payer en immobilisations est de 2 178.22 \$.

Le total des paies septembre 2016 : 61 383.40 \$.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Χ	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Χ	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

ADOPTÉ രു

<u>2016-10-237</u> - Résolution approuvant le Règlement numéro RCE <u>2016-213 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives à la Branche 8 du cours d'eau Saint-André</u>

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À LA BRANCHE 8 DU COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Alain Lestage lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 avril 2016.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans la Branche 8 du cours d'eau de comté Saint-André à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 16 536\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro 2016-213 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 16 536\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification ;

## ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux de la Branche 8 du cours d'eau Saint-André est fixé à 646.95\$ l'hectare ;

#### ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien de la Branche 8 du cours d'eau Saint-André les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir ;

BRANCHE 8 DU COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ	MATRICULES	LOTS	HECTARES	MONTANT
NOMS				
Serge Legrand	0715-39-2038	2 710 997	0.527200	341.07\$
Jean-Claude Poissant	0716-89-7946	2 711 018	1.308208	846.35\$
Jean-Claude Poissant	0716-98-2065	2 711 019	1.848689	1196.02\$
3103-3764 Québec Inc.	0716-98-8914	2 711 021	1.846122	1 194.36\$
Pierre Legrand	0717-91-1645	2 711 017	4.487489	2 903.20\$
9085-0710 Québec Inc.	0717-93-9314	2 711 746-	1.162786	752.27\$
		P		
Jean-Claude Poissant	0816-06-2382	2 711 022	1.685159	1 090.22\$
Alain Deneault	0816-79-2633	2 710 995	0.868476	561.86\$
Ferme Maraichère A.	0817-33-7419	2 711 001	8.226117	5 321.92\$
Guinois et fils				
Solange Demers Deneault	0817-72-7874	2 710 996	3.337422	2 159.16\$
Gilles Poissant	0716-87-5725	2 711 020	0.262123	169.58\$

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
_		
<u>Total</u>	<u>6</u>	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>2016-10-238-1 - Résolution approuvant le Règlement numéro RCE</u> <u>2016-214 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau des Trente</u>

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU DES TRENTE

\_\_\_\_\_

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 avril 2016.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau des Trente à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 90 984\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive ;

### EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro 2016-214 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 90 984\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification ;

### ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau des Trente est fixé à 210.84\$ l'hectare ;

#### ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau des Trente les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir ;

COURS	MATRICULES	LOTS	HECTARES	MONTANT
D'EAU DES				
TRENTE				
NOMS				
Florent	1114-84-4575	4 591 792	10.62	2 238.88\$
Rémillard				
Ferme Jean-	1214-27-2568	2 711 680	11.05	2 329.81\$
Paul Gélineau				
Claude Perrier	1214-57-9615	2 710 932	28.16	5 937.77\$
Marie-Josée Beaudin	1315-07-3985	2 710 940	36.39	7 671.86\$
Transport	1315-19-2755	2 710 941	16.73	3 526.57\$
Jean-Claude	1313-13-2733	2710 341	10.73	3 320.37 φ
Beaudin Inc				
Normand	1315-96-6632	2 710 944	0.08	17.86\$
Gagnon	1010 00 0002	27.0011	0.00	17.00φ
Fermes J.L.	1316-02-2231	2 710 942	34.13	7 196.28\$
Beaudin & fils				
Ferme B.J.D.	1316-14-0823	2 710 947	25.86	5 240.57\$
S.E.N.C.				·
Ferme Jean-	1316-47-5126	2 710 952	25.56	5 389.29\$
Paul Gélineau				·
9174-9168	1316-52-2783	2 710 948	13.17	2 777.10\$
Québec Inc				·
Jean-Claude	1316-73-4636	2 710 949	0.87	184.03\$
Beaudin				·
Yves Derome	1317-30-7749	2 711 632	20.06	4 228.71\$
Yves Derome	1317-32-9180	2 711 631	7.76	1 635.76\$
Ronald Potvin	1113-59-2660	2 711 657	0.40	83.43\$
Ronald Potvin	1113-99-7850	2 711 652	13.49	2 843.96\$
Carmen	1114-73-9460	2 711 676	8.12	1 711.84\$
Derome				
Florent	1114-85-9155	4 591 793	7.62	1 606.94\$
Rémillard				
Ferme R & M	1115-41-0650	5 488 709	1.22	258.12\$
Deschamps				
Municipalité	1214-05-2563	5 488 708	20.28	4 276.27\$
Saint-Jacques-				
le-Mineur				
Herbain	1215-60-2509	2 710 936	24.33	5 129.31\$
Derome	1015 00 0017	0.710.007	10.01	4.074.504
Herbain	1215-62-9217	2 710 937	19.31	4 071.52\$
Derome Dené Martel	1115 60 4000	0.711.600	0.07	100 740
René Martel	1115-62-4206	2 711 682	0.87	182.74\$
Dannie	1115-53-0046	2 711 310	0.32	66.57\$
Nadeau Gisèle Ferdais	1113-97-5226	2 711 656	4.61	070 450
Potvin	1113-97-5226	2/11/000	4.61	972.45\$
Dannie Dupuis	1114-97-9217	2 711 654	6.76	1 425.76\$
Christian	1115-43-2556	2 711 854	0.00	0.02\$
Lupien	1110-43-2000	2711309	0.00	υ.υ∠φ
Denise Perrier	1217-63-3884	2 710 833	0.21	44.10\$
Jacqueline	1217-03-3004	2 711 683	18.83	3 969.70\$
Olivier	1217-10-0231	2711003	10.00	υ συσ. τυφ
Denis Derome	1215-73-8767	2 710 938	23.39	4 931.34\$
3				

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

#### <u>2016-10-238-2 - Résolution approuvant le Règlement numéro RCE</u> <u>2016-215 décrétant un mode de tarification pour le financement des</u> <u>dépenses relatives au cours d'eau St-André</u>

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ

\_\_\_\_\_

\_

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Guy Ducap lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 avril 2016.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau Saint-André à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 66 592.13\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro 2016-215 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 66 592.13\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification;

#### ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Saint-André est fixé à 177.40\$/ l'hectare ;

#### ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-André les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir ;

COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ	MATRICULES	HECTARES	MONTANT
NOMS			
Les épis d'or Inc.	0607-66-2926	1.99147	353.27\$
Gestion Louis Boulerice Inc.	0607-68-0633	1.05494	187.14\$
Géraldine Roy	0607-72-7052	11.2815	2 001.27\$
Michel Cardinal	0607-74-0225	12.0298	2 134.01\$
Les épis d'or Inc.	0707-02-7852	12.5449	2 225.38\$
Ferme Benoit Beaudin SENC	0707-49-6936	34.8284	6 178.33\$
Guylaine Boucher	0707-53-5449	0.253819	45.03\$
Marcia Johnson	0707-53-9028	0.204346	36.25\$
Guy Cyr	0707-63-1607	0.2063	36.60\$
Piercy Marshall	0707-63-4453	0.160531	28.48\$
Guylaine Boucher	0707-92-8167	0.037856	6.72\$
Stéphane Bisaillon	0708-26-8534	51.2502	9 091.45\$
Ferme Guy Derome Inc.	0708-29-7921	19.5981	3 476.58\$
Gaétan Lestage	0708-87-8699	42.1273	7 473.11\$
Julie Ratelle	0708-82-1104	0.49994	88.69\$
Réjean Demers	0708-92-3177	0.498158	88.37\$
Ferme Guy Derome Inc.	0709-23-8615	24.3829	4 325.37\$
Denis Veillette	0709-24-5848	7.1628	1 270.63\$
Raymond Laprade	0709-25-3455	4.41218	782.69\$
Jules Bessette	0709-25-4606	5.005	887.85\$
Maxxan Inc.	0709-27-7859	15.7911	2 801.24\$
Martin Beaudin	0709-30-0145	6.45177	1 144.50\$
Danielle Legrand	0709-31-0813	8.66158	1 536.51\$
Martin Beaudin	0709-31-1287	8.42888	1 495.23\$
André Lestage	0709-91-2881	0.499662	88.64\$
Estelle Thibert	0709-93-5195	0.500714	88.82\$
Mun. St-Jacques-le-Mineur	0712-18-3832	6.85937	1 216.81\$
Guylaine Boucher	0807-01-2461	0.911587	161.71\$
Denis Dagenais	0807-05-1766	7.89861	1 401.16\$

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Χ	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	Χ	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	Χ	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Χ	
_		
<u>Total</u>	<u>6</u>	

ADOPTÉ രു

2016-10-239 - Résolution approuvant le Règlement numéro RCE 2016-216 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives à la Branche 4 du cours d'eau St-André

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Madame la conseillère Christiane Potvin lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 avril 2016.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau Branche 4 de la rivière Saint-André à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 28 989\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive .

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présent :

QUE le règlement portant le numéro 2016-216 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 28 989\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification ;

#### **ARTICLE 3**

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Branche 4 de la rivière Saint-André est fixé à 994.76\$ l'hectare ;

#### ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau Branche 4 de la rivière Saint-André les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir ;

COURS D'EAU	MATRICULES	LOTS	HECTARES	MONTANT
BRANCHE 4 DU				
SAINT-ANDRÉ NOMS				
Christian Bisaillon	0711-54-9495	2 711 339	1.084161	1078.48\$
Pierre Legrand	0711-69-5517	2 711 340	8.274051	8 230.71\$
Succession Vincenzo	0711-69-5517	2 711 340	3.874896	3 854.60\$
Fierimonte	0712-01-0700	2711341	3.674696	3 634.60\$
9208-0605 Québec Inc.	0712-73-0189	2 710 803	5.090124	5 063.46\$
7160429 Canada Inc.	0811-29-4181	2 711 350	0.189270	188.28\$
Germain Demers	0913-27-0163	5 129 891	0.146231	145.47\$
Ghislain Bisaillon	0811-79-8942	2 710 844	2.615900	2602.20\$
Celine Boulé Bisaillon	0812-89-8139	2 711 382	0300365	298.79\$
9208-0662 Québec Inc.	0813-72-1513	3 359 811	0.254155	252.82\$
Ghislain Bisaillon	0912-05-3502	2 711 379	0.974735	969.63\$
Ferme R & M	0912-06-5655	2 711 371	0.567735	564.76\$
Deschamps Inc.				
Ferme Guy Derome	0912-08-9114	2 711 380	1.004567	999.30\$
Inc.				
Réjean Beaudin	0912-19-1260	2 711 383	0.394250	392.18\$
Ghislain Bisaillon	0913-12-1068	2 711 406	0.410153	408.00\$
Patrick Dulude	0813-41-8426	3 359 810	0.156541	155.72\$
Carolyne Sedillot	0812-30-6785	2 711 378	0.680552	676.99\$
Dannie Gaudreault	0812-37-5252	2 711 344	0.473530	471.05\$
Josée Boyer	0812-44-0343	2 711 381	0.499518	496.90\$
Mun. Saint-Jacques-	0812-47-0289	2 713 044	1.522743	1 514.77\$
le-Mineur				
Maurice Dulude	0813-40-6320	2 711 375	0.285060	283.57\$
Patrice Labrecque	0813-40-7462	2 711 384	0.140198	139.46\$
Mun. Saint-Jacques-	0912-04-2512	2 713 058	0.202927	201.86\$
le-Mineur				

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ∞ ADOPTÉ ⇔

<u>2016-10-240</u> - Résolution approuvant le Règlement numéro RCE <u>2016-217</u> décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau des Vingt

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU DES VINGT

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Alain Lestage lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 avril 2016.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturé sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau des Vingt à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 70 254.57\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive ;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro 2016-217 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

#### ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 70 254.57\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification;

### ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Saint-André est fixé à 464.14\$ l'hectare ;

ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau des Vingt les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir :

COURS D'EAU DES VINGT NOMS	MATRICULES	LOTS	HECTARES	MONTANT
Ferme Jean-Paul Gélineau SENC	1214-27-2568	2 711 680	9.141630	3 914.08\$
Claude Perrier	1214-57-9615	2 710 932	9.715330	4 159.71\$
Marie-Josée Beaudin	1315-07-3985	2 710 940	13.241668	5 669.55\$
Transport Jean-Claude Beaudin Inc.	1315-19-2755	2 710 941	5.127980	2 195.59\$
Les fermes J. L. Beaudin & Fils inc.	1316-02-2231	2 710 942	7.165621	3 068.03\$
Ferme B. J. D. SENC	1316-14-0823	2 710 947	3.704769	1 586.23\$
9174-9168 Québec Inc.	1316-52-2783	2 710 948	1.171161	501.44\$
Ferme Guy Derome Inc.	1116-39-9287	2 711 532	4.649906	1 990.90\$
Transport Jean-Claude Beaudin Inc.	1117-41-2817	2 711 534	1.708458	731.49
Jean-Claude Beaudin	1117-52-1620	2 711 547	4.538417	1 943.17\$
Florent Rémillard	1117-63-4599	3 298 418	8.773694	3 756.54\$
Herbain Derome	1215-60-2509	2 710 936	15.990414	6 846.45\$
Herbain Derome	1215-62-9217	2 710 937	12.132035	5 194.45\$
Denis Derome	1215-73-8767	2 710 938	11.253796	4 818.42\$
Ferme Y.L. Derome Inc.	1215-95-0653	3 490 545	13.952011	5 973.69\$
Jean-Claude Beaudin	1217-28-1260	5 252 619	4.699373	2 012.08\$
Herbain Derome	1217-15-9799	5 252 617	13.851523	5 930.66
Bernard Derome	1218-20-0663	3 966 462	1.622772	694.81\$
Transport Jean-Claude Beaudin SENC	1216-03-4906	2 710 935	0.500026	214.09\$
François-Xavier Demers	1217-32-8435	2 710 815	2.824549	1 209.36\$
Marie-Thérèse Viens	1217-49-3138	3 478 037	0.035164	15.06\$
Mun. Saint-Jacques-le- Mineur	1218-73-6037	2 713 053	1.179263	504.91\$
Mun. Saint-Jacques-le- Mineur	1219-50-0818	2 713 066	0.526228	225.31\$
Érci Ouellette	1117-85-5513	2 710 814	3.858907	1 652.23\$

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, d.g./sec.trés

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

ADOPTÉ രു

### **INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS**

5.1. Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;

# <u>2016-10-241 - Résolution approuvant la démission de Monsieur Joël Provost au poste de pompier et de lieutenant</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la démission de Monsieur Joël Provost au poste de pompier et de lieutenant, tel que présentée dans la lettre déposée à nos bureaux le 21 septembre 2016.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Χ	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ∞ ADOPTÉ ∝

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Joël Provost pour les années investies dans les SSI de la Caserne 33.

#### <u>2016-10-242 - Résolution approuvant la nomination intérimaire de</u> <u>Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant du SSI Caserne 33</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la nomination intérimaire de Monsieur Jacob Bernier au poste de lieutenant du SSI Caserne 33.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Χ	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

# နာ ADOPTÉ ဇဒ

5.2. Informations concernant la bibliothèque municipale;

Aucune information.

5.3. Informations de l'ARC/SJLM;

Information de Monsieur Alain Lestage que l'activité annuelle de la Maison Hantée ne se tiendra pas à l'Halloween.

# <u>INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE 19h12</u>

- Agrippa;
- Art Mineur ;
- Remerciements aux bénévoles du comité Pousse-vert ;
- Relocalisation des boîtes postales affichage sur le boul. Édouard VII;
- Remerciements aux bénévoles pour la tenue du comptoir familial et de la responsable, Madame Marie-Éve Boutin ;

Fin 19h16

### 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h16

- Résidence en construction sur la rue Brière pourcentage de frais d'administration et de la différence des coûts des travaux;
- Proposition d'aide de la Municipalité au financement à 50 % du comptoir familial;

Fin 19h21

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### TRAVAUX PUBLIC

# <u>Point 9.1 - Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire pour le branchement municipal aux égouts et à l'aqueduc de la municipalité au 13 A, rue Brière</u>

Considérant la différence des coûts proposés il est résolu de reporter la décision sur ce point.

# <u>2016-10-243 - Résolution approuvant le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Marcil, pour les travaux de rapiéçage et colmatage de nids de poules et fissures</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Marcil, pour les travaux de rapiéçage et colmatage de nids de poules et fissures.

Le résultat des soumissions était le suivant :

Les Entreprises Marcil Inc. a	sphalte	<u>395 \$/t.m.+ taxes</u>
В	Bouche-fissures	1.65 \$ /m.l.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
_		
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-244 - Avis de motion modifiant le règlement 2011-263</u> <u>règlement concernant les limites de vitesse</u>

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption et modifiera le règlement 2011-263 règlement concernant les limites de vitesse.

# <u>2016-10-245 - Avis de motion modifiant le règlement le règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique</u>

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Guy Ducap, qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption et modifiera le règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

2016-10-246 - Avis de motion modifiant le règlement 4000-91 relatifs aux permis et certificats en vue de modifier les frais à être versés pour divers permis et certificats émis en vertu des règlements d'urbanisme.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Alain Lestage, qu'à une séance ultérieure, un projet de règlement sera présenté pour adoption et modifiera le règlement 4000-91 relatifs aux permis et certificats en vue de modifier les frais à être versés pour divers permis et certificats émis en vertu des règlements d'urbanisme.

# <u>2016-10-247 - Résolution autorisant la formation APSAM sur la sécurité sur les chantiers pour Monsieur Marc Bouteilles</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'autoriser la formation APSAM sur la sécurité sur les chantiers pour Monsieur Marc Bouteilles, au montant de 300 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

# 2016-10-248 - Résolution approuvant les recommandations du CCU- Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1109, rue des Meuniers (lot 5 645 639) (règlement 8002-2014)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver les recommandations du CCU- Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1109, rue des Meuniers (lot 5 645 639) (règlement 8002-2014).

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	6	

#### ADOPTÉ രു

2016-10-249 - Résolution approuvant les recommandations du CCU- Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1132, rue des Meuniers (lot 5 645 732) (règlement 8002-2014

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver les recommandations du CCU- Demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment principal de style cottage au 1132, rue des Meuniers (lot 5 645 732) (règlement 8002-2014).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Χ	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

2016-10-250 - Résolution demandant au Ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation informant l'interdiction de stationner sur le boul. Édouard VII du côté Est à la hauteur des boîtes postales

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de demander au Ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation informant l'interdiction de stationner sur l'accotement sur le boul. Édouard VII du côté Est à la hauteur des boîtes postales.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	Χ	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	Χ	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	Χ	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Х	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### ADOPTÉ രു

### **DIVERS**

# 2016-10-251 - Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge Haut-Richelieu

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver une demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge Haut-Richelieu.

Le montant de la contribution est de 50 \$ pour la saison 2016-2017.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-252 - Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Apprendre en Cœur</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver une demande d'aide financière de l'organisme Apprendre en Cœur.

Le montant de la contribution est de 50 \$ pour la saison 2016-2017.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

# <u>Point 13.4 - Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme La Margelle</u>

Le point 13.4 est RETIRÉ.

# <u>2016-10-253 - Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme Sourire sans fin</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver une demande d'aide financière de l'organisme Sourire sans fin.

Le montant de la contribution est de 50 \$ pour la saison 2016-2017.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	Χ	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	Χ	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### മ ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-254</u> - Résolution approuvant la nomination d'un responsable municipal pour l'invitation à la journée de partage sur l'habitation des aînés

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la nomination de Madame Marie-Ève Boutin, responsable municipal pour l'invitation à la journée de partage sur l'habitation des aînés.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

#### <u>2016-10-255 - Résolution sur l'examen public de l'avenir de Postes</u> Canada

Attendu qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier ;

Attendu que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de postes Canada;

Attendu que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien ;

Attendu que, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes-Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de "verdir" Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur,

 Réponde au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre 2016 et encourage sa population à en faire de même;

2. Participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-256</u> - Résolution mandatant Monsieur Michel Martin à titre de surveillant des travaux pour la construction du terrain de soccer financé par la TECQ

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de mandater Monsieur Michel Martin pour la supervision et la surveillance de la construction du terrain de soccer financé en partie par la TECQ 2014-2018.

Il est résolu de demander un suivi quotidien de l'avancement des travaux.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### so ADOPTÉ ∝

# <u>2016-10-257 - Résolution approuvant l'offre de services de l'entreprise Guy Deneault pour la réparation du camion de voirie</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver l'offre de services de l'entreprise Guy Deneault pour la réparation du camion de voirie, accidenté lors d'un incident lors d'un délit de fuite en septembre 2016.

Les coûts de réparation sont de 1 945.00  $\$  plus taxes applicables.

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-258</u> - Résolution approuvant une marche à suivre pour offrir la démolition de l'ancienne écurie située à l'arrière du centre communautaire

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents de procéder sous la formule d'un encan silencieux pour octroyer à un citoyen intéressé à démolir l'ancienne écurie située à l'arrière du centre communautaire. Les offres seront acceptées jusqu'au 28 octobre 2016, 11 heures, et la démolition devra être effectuée pour le 1er décembre 2016.

L'offre la plus élevée et offrant une démolition pour la date la plus près du 1<sup>er</sup> décembre 2016 sera choisie.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
_		
Total	6	

### ADOPTÉ രു

# <u>2016-10-259 - Résolution sur une demande d'aide financière de l'organisme La Fabrique de Saint-Cyprien</u>

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents répondre à une demande d'aide financière de l'organisme La Fabrique de Saint-Cyprien en offrant un don de 50 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Madame Christiane Potvin, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No. 3,	X	
Monsieur Pierre Labelle, au poste No. 4	X	
Monsieur Guy Ducap, au poste No. 5	X	
Madame Mélanie-Jo Lacerte, poste No. 6	X	
<u>Total</u>	<u>6</u>	

#### ADOPTÉ രു

## 14. 2e Période de questions 19h39

Vocation prévue pour le 95, Principale ;

Fin de la période de questions, 19h40.

#### 2016-10-260 - Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Christiane Potvin, appuyé par Monsieur le conseiller Guy Ducap et il est résolu

l'ordre du jour présenté étant tous épuisés, la séance est close, 19h40.
Lise Sauriol, mairesse
Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier